

# Tableau de bord 2023

## Revenu de solidarité active

Quelques chiffres clés au 31/12/2023

7 538

15 079

- foyers percevant le RSA (le foyer se compose du demandeur et éventuellement de son conjoint, concubin)
- nombre de personnes couvertes dans le foyer RSA

3 981 162 €

- montant de l'allocation payée en décembre 2023 (46 466 555€ pour 2023, pour un montant annuel prévu de 46 600 000 €, soit 99,71 % du budget global)

1 229

- dossiers examinés en Commission départementale d'insertion\* (CDI)

1 306

- bénéficiaires du RSA convoqués par le Service RSA

209

- dossiers examinés par la commission des fraudes, représentant 1 364 785 € d'indus RSA.

\*La CDI émet un avis sur les mesures de réductions/suspensions avant radiation du droit RSA, la commission examine aussi les propositions d'amendes administratives pour les dossiers frauduleux.

## Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA

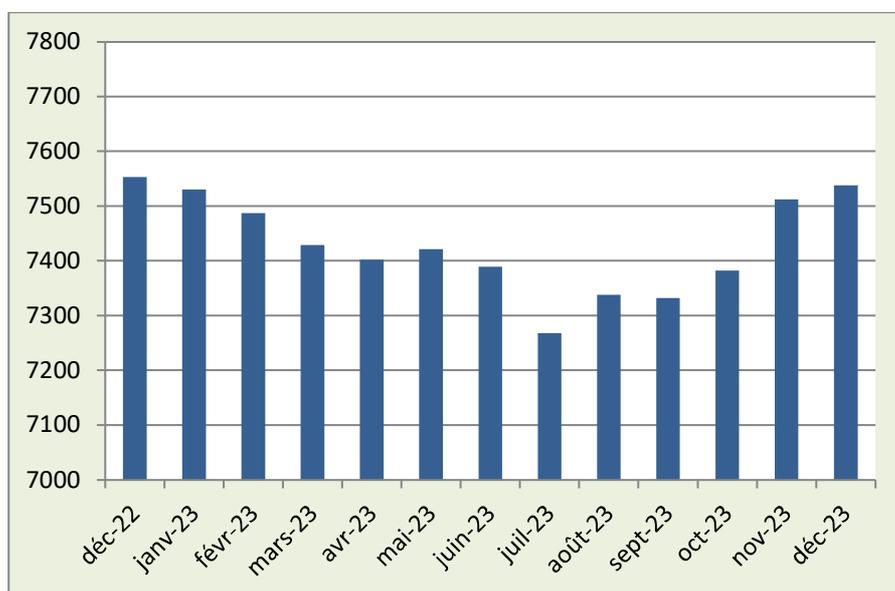
### Evolution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA

(Données ELISA CAF-MSA mensuelles quasi-consolidées)

En décembre 2023 :  
7 538 foyers ont un droit RSA  
ouvert (7 553 foyers au 31/12/2022)

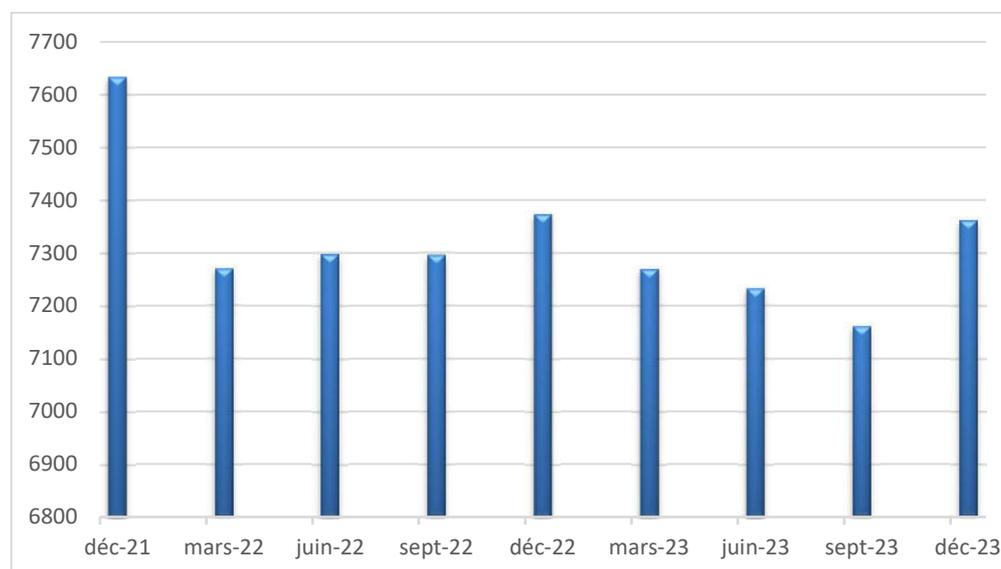
Evolution sur  
12 mois : - 0,2 %

En décembre 2023  
15 079 personnes concernées  
dont 8 417 adultes  
dont 6 662 enfants à charge  
(15 029 personnes au 31/12/2022)



### Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs

(Données consolidées ELISA CAF-MSA)



En décembre 2023 :  
8 141 personnes ont  
l'obligation d'effectuer  
des démarches  
d'insertion

Au 31/12/2022, ils étaient 8 121.

Evolution sur 12 mois :  
- 0,3 %

Seuls les bénéficiaires sans revenu  
ou avec un revenu d'activité < 500 €  
sont soumis aux droits et devoirs



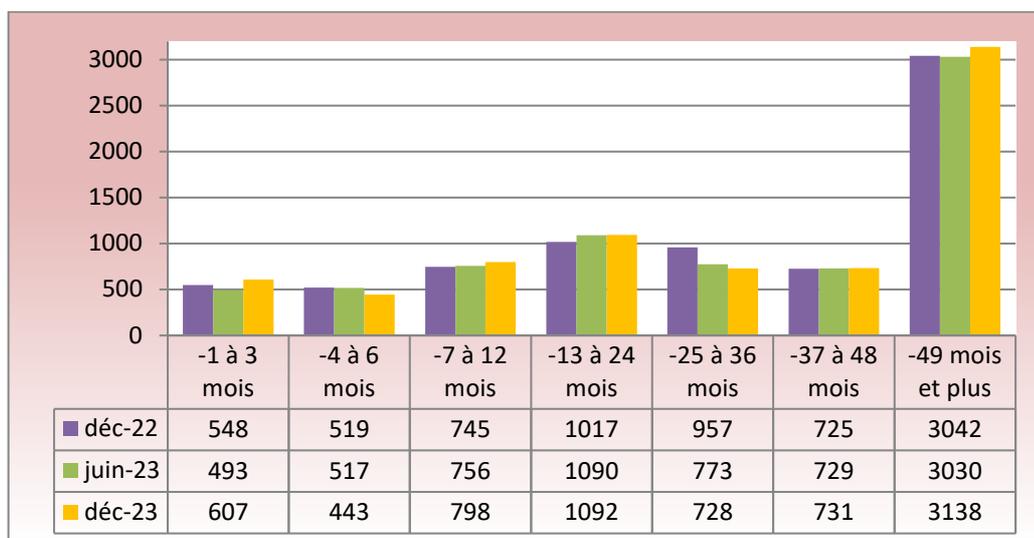
## Profil des bénéficiaires RSA

### Répartition des BRSA selon leur ancienneté dans le dispositif (en nb de foyers)

(Données ELISA CAF-MSA consolidées)

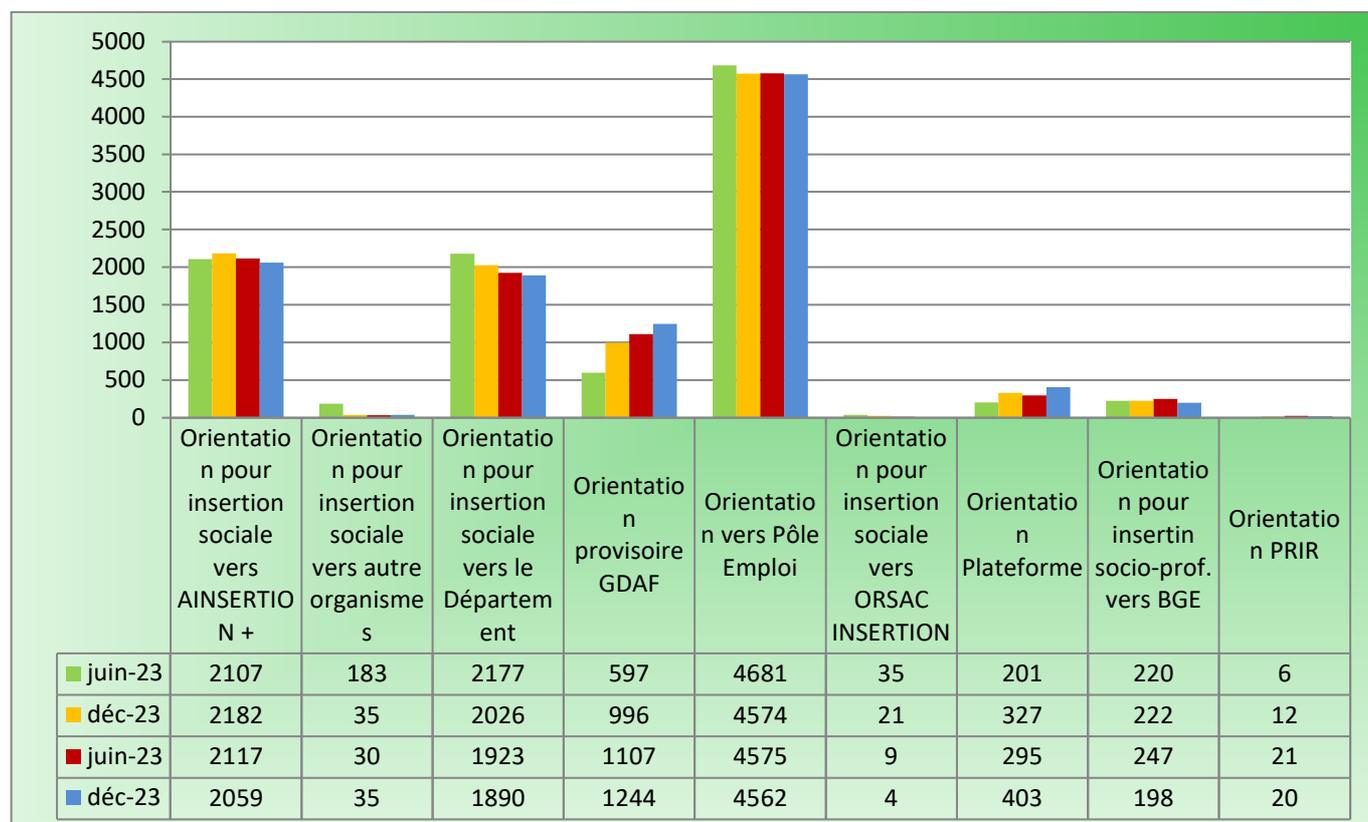
En décembre 2023, 362 foyers ont ouvert leur droit avant juin 2009 (RMI). Ils étaient 432 en décembre 2022 (soit -16 %).

La répartition des BRSA selon leur ancienneté dans le dispositif évolue un peu chaque année, 40,28 % des bénéficiaires perçoivent le RSA depuis plus de 49 mois en 2022, 41,63 % en 2023, soit 96 foyers supplémentaires.



### Répartition des foyers BRSA selon leur orientation

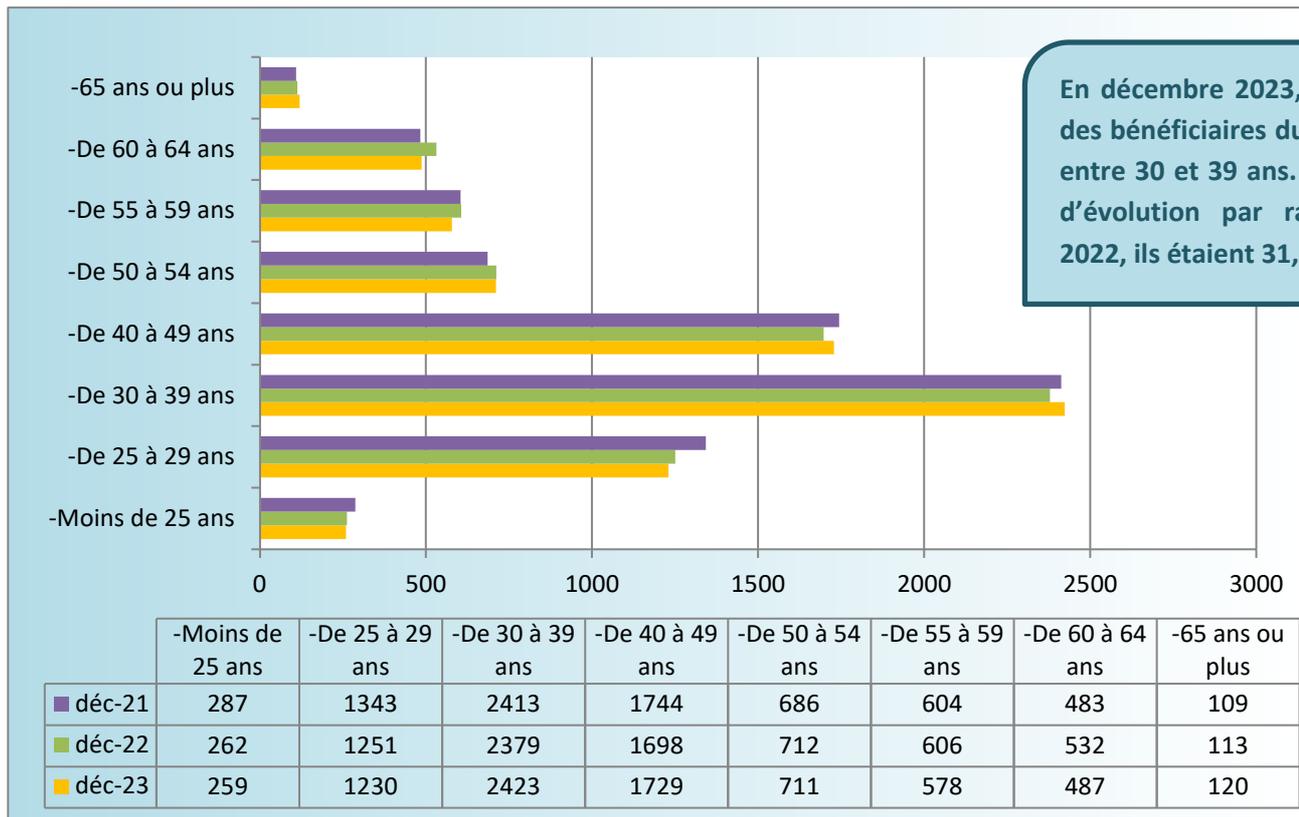
(Données IODAS/ CD01)



En décembre 2023, 43,80 % des bénéficiaires sont orientés vers France Travail (ex-Pôle Emploi) pour une insertion professionnelle et 18 % sont orientés vers un travailleur social du Département. En décembre 2022, c'est respectivement 44 % et 19,50 %.

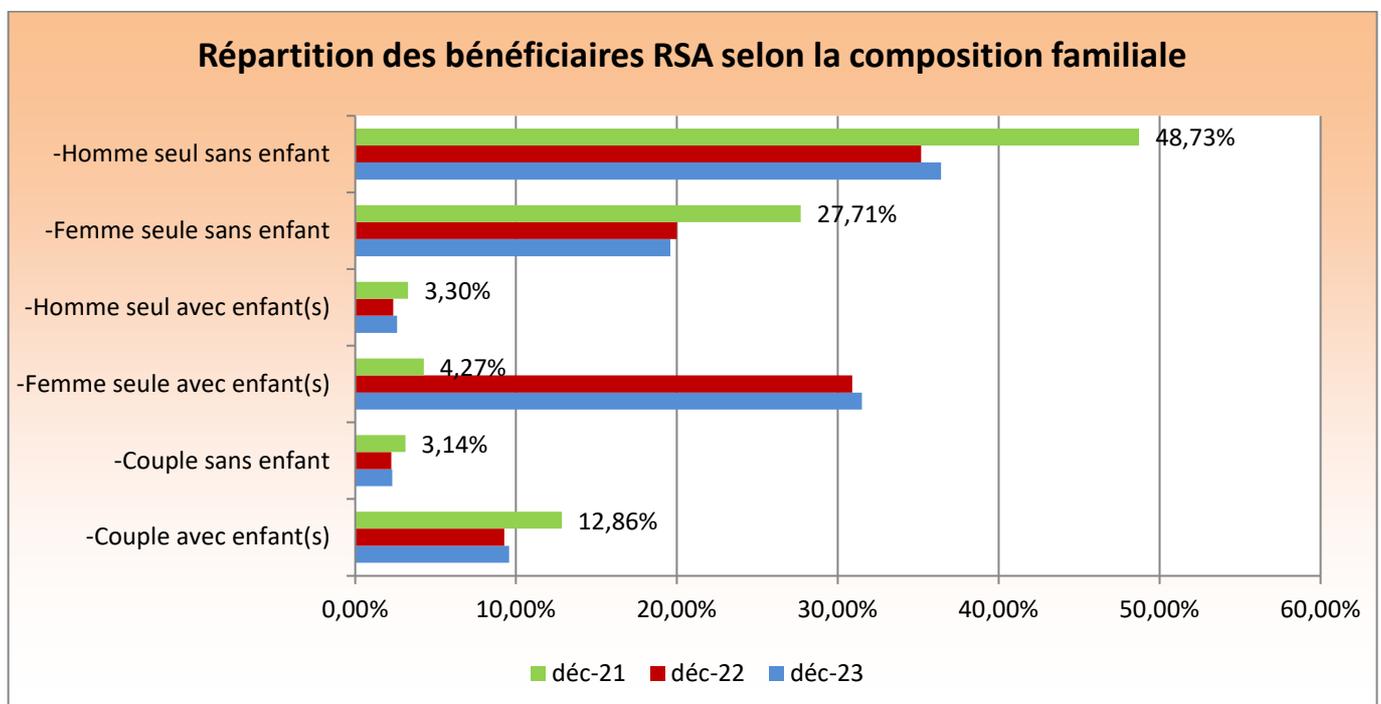
## Répartition des foyers RSA selon l'âge

(Données définitives ELISA/CAF-MSA)



## Répartition des foyers RSA selon leur composition familiale

(Données ELISA CAF –MSA consolidées)

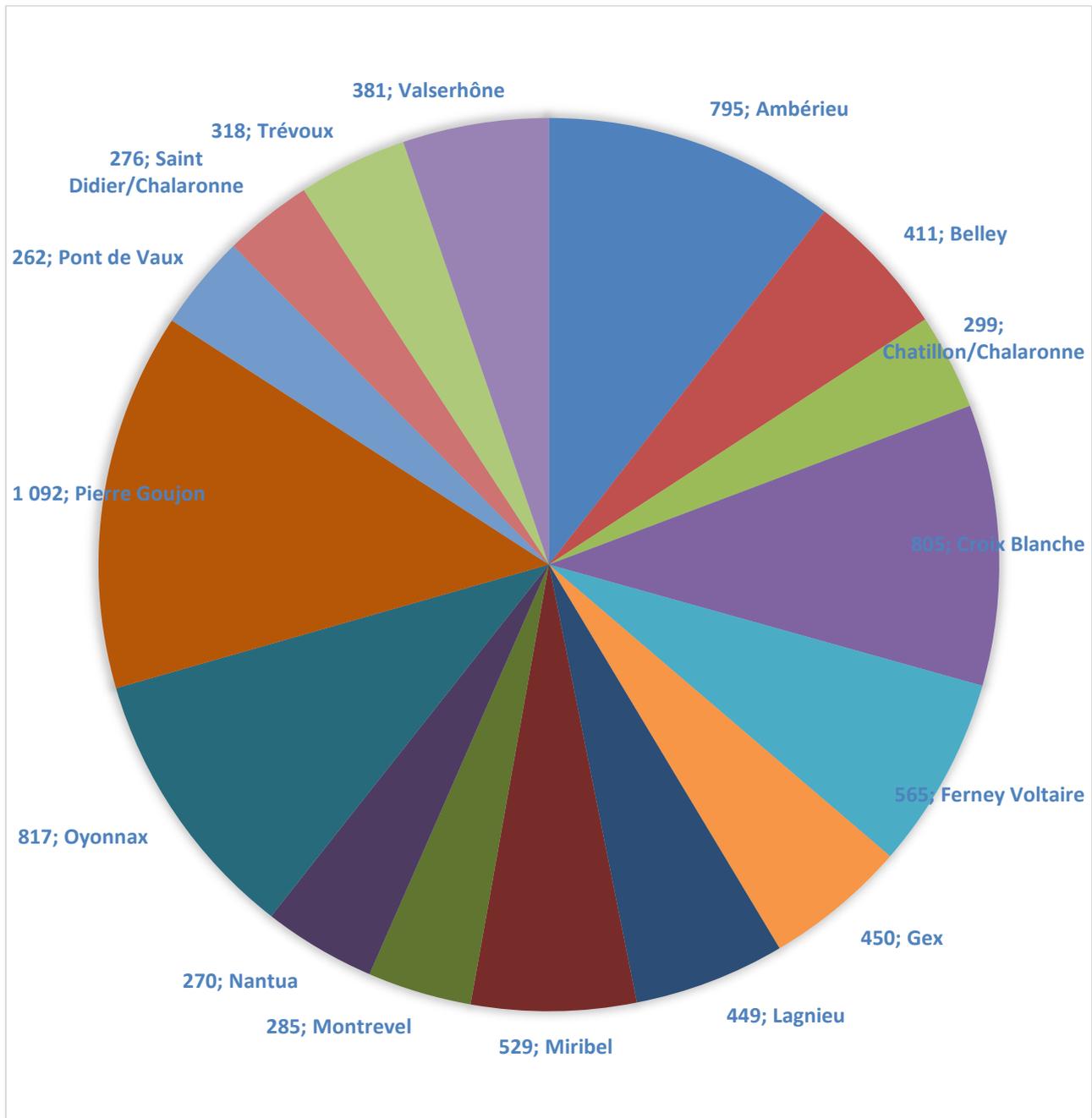


Les bénéficiaires du RSA dans l'Ain sont majoritairement des hommes seuls sans enfant et des femmes seules avec enfants :

- Les hommes seuls sans enfant représentent 2 691 bénéficiaires sur 7 538 en décembre 2023 (ils étaient 2 657 sur 7 554 en décembre 2022).
- Les femmes seules avec enfants représentent 2 327 bénéficiaires sur 7 538 en décembre 2023 (elles étaient 2 334 sur 7 554 en décembre 2022).

### Répartition des BRSA par Centre départemental de solidarité (CDS)

(Données IODAS/CD01 au 31/12/2023 – nb de personnes avec un droit payable)



Comme en 2022, les trois secteurs où il y a le plus de bénéficiaires du RSA dans l'Ain en 2023 sont :

- Bourg en Bresse (CDS Pierre Goujon et CDS Croix Blanche)
- Ambérieu en Bugey
- Oyonnax

Contrairement à Pont de Vaux et Saint Didier sur Chalaronne où ils ne représentent que 3 % des bénéficiaires dans l'Ain. Les secteurs de Nantua, Montrevel et Trévoux ont également un faible taux de bénéficiaires du RSA (inférieur à 4 %).

## Les contrôles

**Contrôles volet « devoirs » (réalisés par le service RSA : gestion, contrôle et lutte contre la fraude) au 31/12/2023**

2 chargées de gestion (sur 4 agents) reçoivent, en entretiens individuels, les allocataires ayant une orientation vers France Travail et les allocataires absents à la réunion collective d'information lors de leur entrée dans le dispositif. L'effectif n'a pas été au complet sur cette année 2023, les recrutements sont toujours en cours.

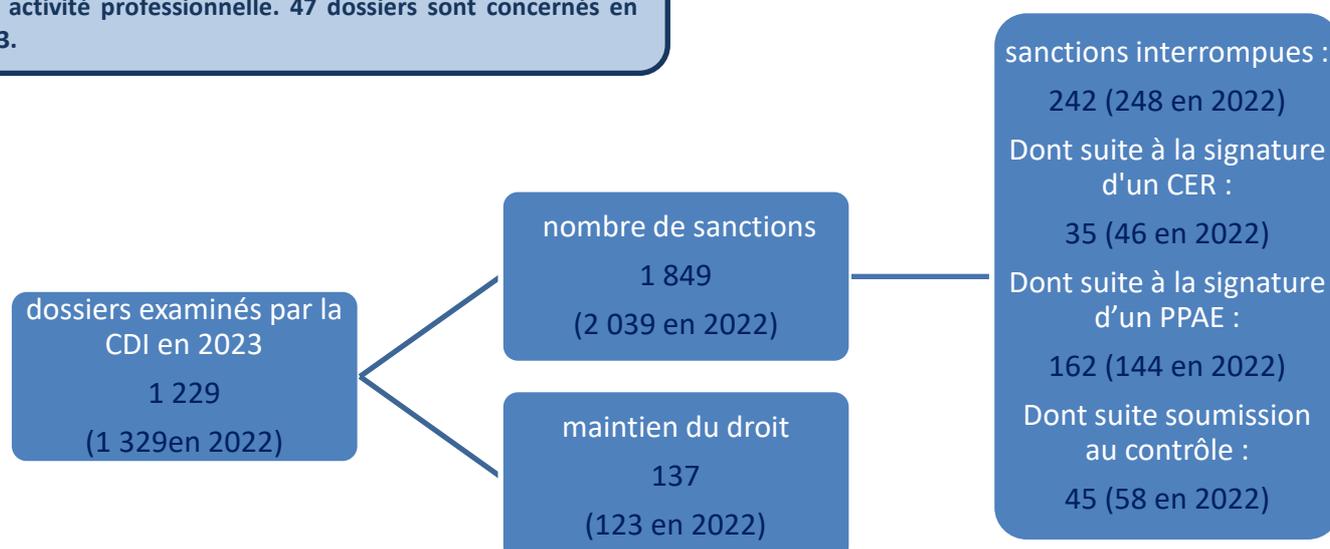
	2022	2023
<b>Nombre de bénéficiaires convoqués</b>	<b>1 666</b>	<b>1 306</b>
<i>Dont Bénéficiaires convoqués suite absence à l'information collective</i>	<i>1 286</i>	<i>1 201</i>
<i>Dont bénéficiaires convoqués suite radiation de la liste de demandeurs d'emploi ou absence de démarche de recherche d'emploi</i>	<i>380</i>	<i>105</i>
<b>Taux de présence au 1er rendez-vous</b>	<b>44,60 %</b>	<b>44,18 %</b>
<b>Orientation vers accompagnement France Travail</b>	<b>58,68 %</b>	<b>54,94 %</b>
<b>Orientation vers accompagnement social</b>	<b>30,69 %</b>	<b>37,44 %</b>
<b>Orientation vers accompagnement BGE perspectives (travailleurs indépendants)</b>	<b>4,44 %</b>	<b>5,20 %</b>
<b>Sortie du dispositif (conditions irrecevables ou à la demande de l'allocataire)</b>	<b>6,19 %</b>	<b>2,43 %</b>

*En 2023, le Service RSA, faute d'un effectif constant, s'est consacré aux entretiens individuels suite absences aux informations collectives.*

*La majorité des bénéficiaires du RSA reçus par le service RSA sont orientés vers France Travail.*

### Bilan des commissions départementales d'insertion (CDI)

Les sorties du dispositif correspondent à des dossiers mutés dans un autre département, ou, à des allocataires ayant repris une activité professionnelle. 47 dossiers sont concernés en 2023.



## La fraude

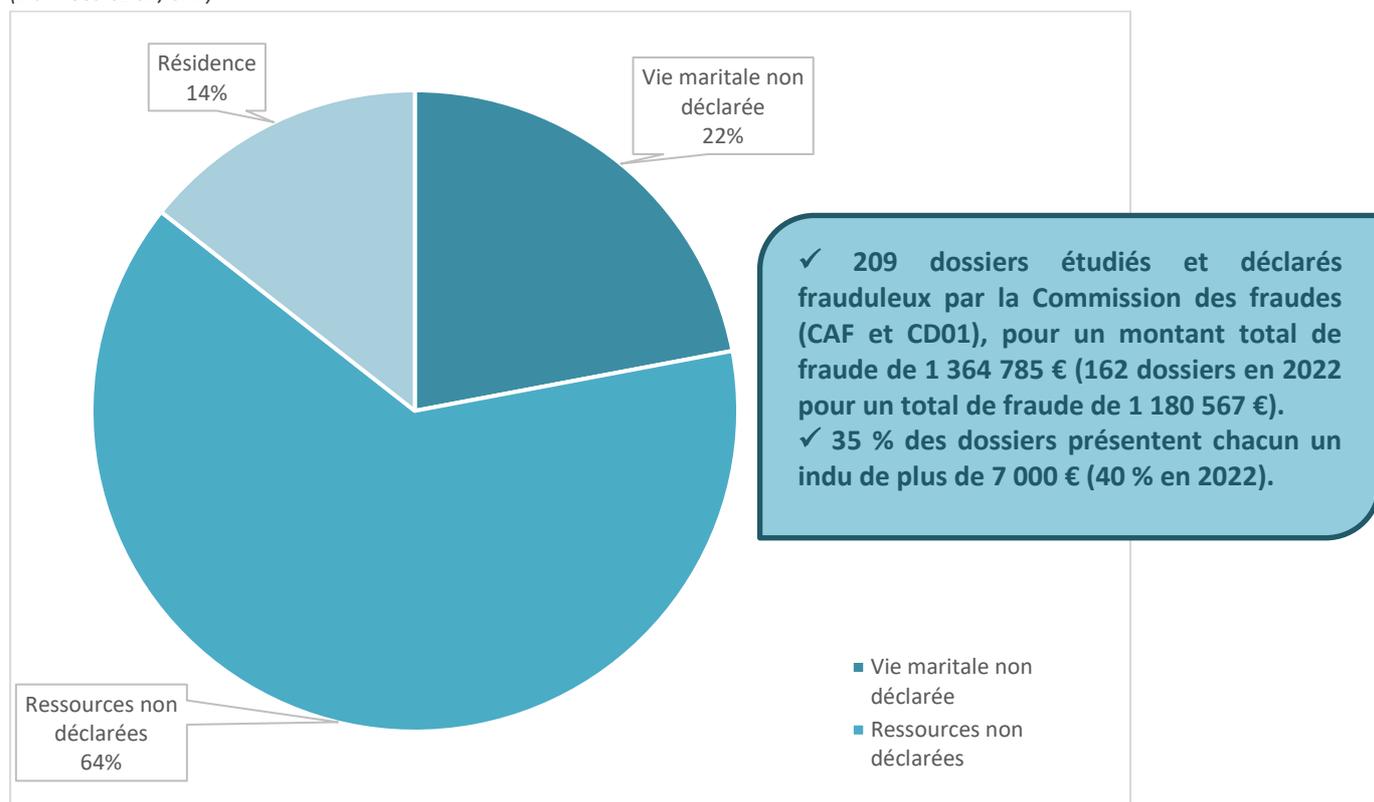
### Dossiers étudiés en commission des fraudes en 2023

(Données CD01/CAF)



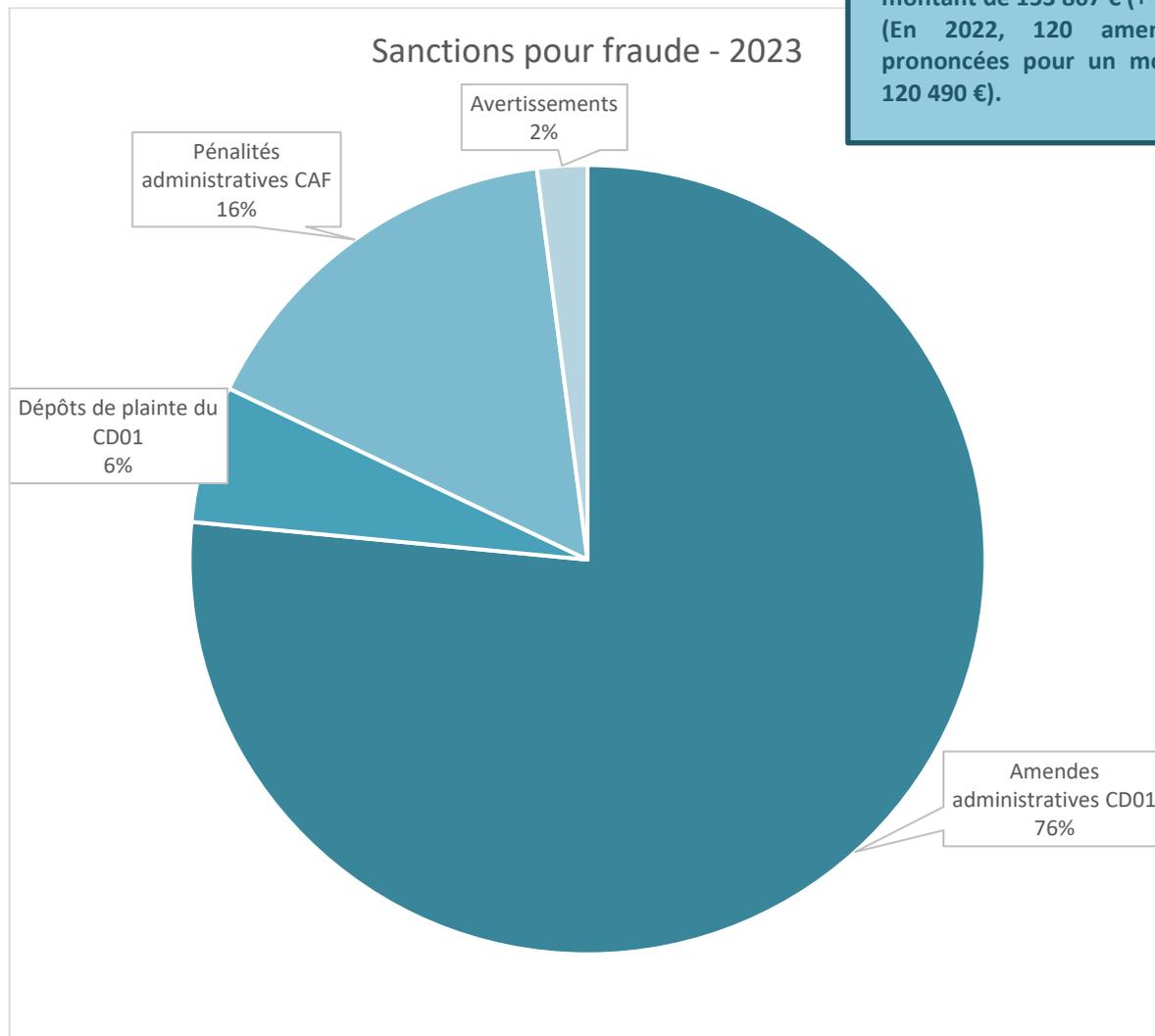
### Répartition par nature de fraude

(Données CD01/CAF)



## Sanctions prononcées

(Données CD01/CAF)



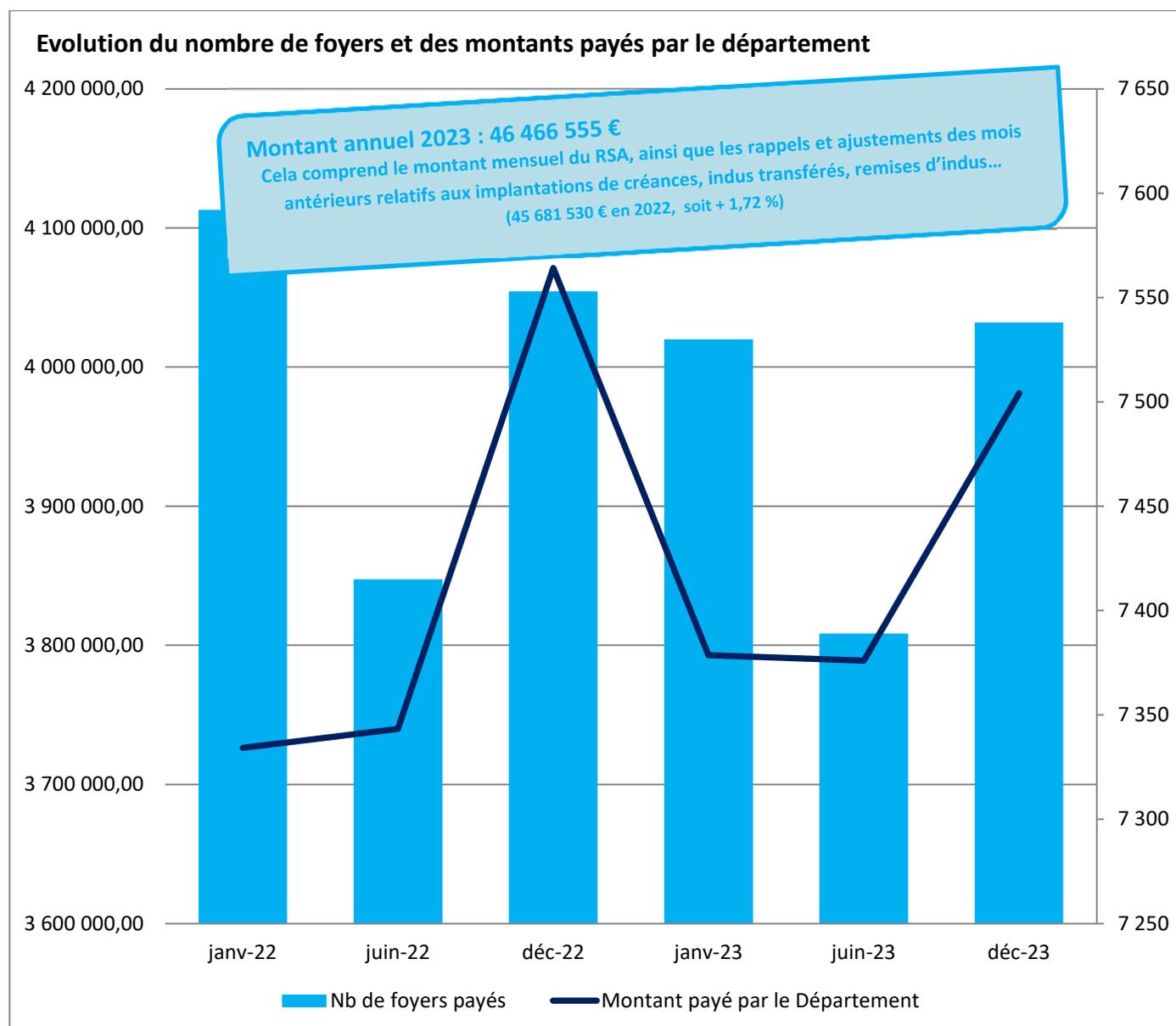
150 amendes administratives prononcées par le Département, pour un montant de 153 867 € (+ 22 %). (En 2022, 120 amendes ont été prononcées pour un montant total de 120 490 €).

La majorité des sanctions pour fraudes sont des amendes administratives départementales, proposées en commission des fraudes et validées par la CDI. Des dépôts de plaintes sont décidés pour les fraudes présentant un indu de 20 000 € et plus (ce montant a été revu à la hausse en 2023, il était de 15 000 € en 2022). 10 plaintes ont été déposées en 2023. L'indu global de ces dossiers représente 205 467 €.

Lorsque l'indu relatif aux prestations familiales est supérieur à l'indu relatif au RSA, la CAF applique une pénalité. Pour 2023, la CAF a appliqué 31 pénalités, pour un montant total de 47 885 €.

### Nombres de foyers bénéficiaires du RSA et montants payés par le Département

(Données IODAS CD01)



En décembre 2023, le montant de l'allocation est de 3 981 162 €, soit -2,21 % par rapport à décembre 2022 (4 071 202 €). Cependant, sur l'année, une augmentation de la dépense d'environ 1,72 % est constatée par rapport à 2022.

## Les Accompagnants des bénéficiaires du RSA

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui relèvent d'un parcours d'insertion professionnelle est effectué par :

- **France Travail** : accompagne tous les bénéficiaires du RSA dans leur recherche d'emploi. Dans le cadre d'un accompagnement global, France Travail est en binôme avec un travailleur social du Département ou d'un partenaire d'insertion.
- **Boutique de Gestion des Entrepreneurs (BGE)** est le référent unique chargé de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant créé une activité indépendante non-salariée, non agricole. Il s'agit d'un **accompagnement à l'activité** et non d'un accompagnement social.

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui relèvent d'un parcours d'insertion sociale ou socioprofessionnelle est effectué par :

- Le **Département** (Centres Départementaux de la Solidarité) pour toutes les personnes bénéficiaires du RSA avec enfants (même placés) affiliées à la CAF.
- Le dispositif AINSERTION +, mis en place en 2004 pour les personnes bénéficiaires du RSA en statut "isolé" et les couples sans enfant.  
En 2023, 8 partenaires accompagnent les bénéficiaires du RSA sur tout le Département. Il s'agit de :
  - Centre communal de l'action sociale Bourg en Bresse
  - Centre communal de l'action sociale de Valserhône
  - Association ACCUEIL GESSIEN
  - Association ALFA 3A
  - Association ORSAC ENVOL
  - Association GROUPE SOLID'AIRE
  - Association TREMPLIN
  - Association VALHORIZON
- La **Mutualité Sociale Agricole** est désignée référent unique pour toutes les personnes bénéficiaires du RSA avec ou sans enfants, affiliées à la MSA.
- Le dispositif **Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés (AGIR)**, est désigné référent unique pour toutes les personnes ayant le statut de Bénéficiaire de la Protection Internationale (BPI) (accès à la formation, d'accès et de maintien à l'emploi et au logement, apprentissage linguistique du français).